

DEC2016_0047

DECISION

OBJET : CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N° 2015/058 RELATIF AU SPECTACLE « FABRICE LUCHINI ET MOI »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°DEC2015_0180 relative à la conclusion avec la société MARC MONDON PRODUCTIONS du marché public de services N°2015/058 relatif au spectacle « FABRICE LUCHINI ET MOI » le samedi 14 Novembre 2015 à 20h30 à l'auditorium Jean Cocteau de Noisiel, pour un montant de 5.500,00 € H.T. soit un montant total de 5.802,50 € T.T.C., à régler par mandat administratif de 3.000,00 € T.T.C. à la notification (acompte) et 2.802,50 € T.T.C. suite à la représentation,

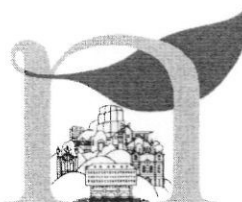
CONSIDERANT l'état d'urgence décrété le 14 Novembre 2015 suite aux attentats du 13 novembre 2015 survenus à Paris, et en conséquence l'annulation de la représentation prévue le 14 Novembre 2015,

CONSIDERANT d'une part la proposition de la Société MARC MONDON PRODUCTIONS, de reporter le spectacle à une date ultérieure, et d'autre part l'acompte versé en novembre 2015,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 30 » et de la catégorie 13.03.16 « Services de spectacles divers (musicaux, danse, théâtre fournis pas des producteurs...) » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société MARC MONDON PRODUCTIONS, sise 28, Allée de la Fédération 47304 VILLENEUVE SUR LOT et représentée par Mademoiselle Véronique GONCALVES, agissant en qualité de gérante, l'avenant n°1 au marché public de services N°2015/058 relatif au spectacle « FABRICE LUCHINI ET MOI », ayant pour objet de porter la date de la représentation au Samedi 14 Mai 2016 à 20h30 à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel, 34bis, Cours des Roches 77186 Noisiel, pour



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ **0047**
portant sur la conclusion du marché public de services n°2015/058 - Spectacle Fabrice LUCHINI et moi

un montant de 5 500,00 € H.T. soit un montant total de 5 802.50 € T.T.C., à régler par mandat administratif sur présentation de la facture, comme suit :

- 3.000,00 € T.T.C., acompte versé en Novembre 2015,
- 2.802,50 € T.T.C. suite à la représentation

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 22 MARS 2016



Le Maire,

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	24 MARS 2016
Affiché le	24 MARS 2016
Notifié le	
Publié le	24 MARS 2016

